

Avant-propos

Les scandales financiers de ces dernières années ont secoué l'opinion publique. Après les *Luxembourg Leaks* en 2014, les *Swiss Leaks* en 2015, les *Panama Papers* en 2016 (pour ne citer que ceux-là), voilà qu'ont récemment été publiés, par des journalistes d'investigation, les *Paradise Papers*. Si le sentiment d'indignation a largement été partagé face à de telles pratiques d'évasion fiscale, comprendre les enjeux et les mécanismes en place est difficile pour la plupart des citoyens. Joseph Dewez (collaborateur au Cefoc) prend donc le temps de l'analyse. Par des exemples concrets, il met évidence les mécanismes d'un système organisé par les maîtres de l'économie mondiale : la plupart des révélations concernent non pas à proprement parler de la fraude, mais bien des montages légaux qui relèvent de « l'optimisation fiscale ».

Mots-clés : Capitalisme – Évasion fiscale – Justice fiscale – Néolibéralisme

Introduction

Début novembre 2017 éclatait un nouveau scandale lié à des paradis fiscaux, celui des *Paradise Papers*. L'Association internationale des journalistes d'investigation a enquêté à partir de fuites de documents, issus en particulier de l'important cabinet d'avocats *Appleby*. Ont été ainsi publiées des révélations sur des personnalités et des entreprises recourant à l'optimisation fiscale. À partir du sentiment d'indignation largement partagé devant de telles pratiques d'évasion fiscale, ce texte prend le temps de l'analyse d'un système organisé par les maîtres de l'économie mondiale. Pour traiter pareil sujet d'actualité, d'un abord aussi complexe pour la plupart des citoyens, l'auteur prend appui sur des exemples concrets, favorisant la compréhension des mécanismes en place par tout un chacun.

De l'indignation à la prise de conscience d'un système structurel

Les journalistes engagés dans les enquêtes des *Paradise Papers* ont cité des noms de personnalités connues. La Reine d'Angleterre, le chanteur Bono, le réalisateur de cinéma Jean-Jacques Annaud ou Bernard Arnault, première fortune de France... Devant de telles révélations, la première réaction est de crier au scandale. Que Bernard Arnault participe à de l'évasion fiscale n'étonne guère, on le connaît déjà comme exilé fiscal en Belgique, tout comme Gérard Depardieu et d'autres riches de l'Hexagone. Mais que des gens au-dessus de tout soupçon comme la Reine d'Angleterre, et peut-être plus encore Bono, défenseur de causes humanitaires, soient impliqués eux aussi, cela étonne et révolte. Cette indignation spontanée a cependant un risque : celui d'individualiser et de moraliser le problème de l'évasion fiscale. Celle-ci ne serait qu'une question de personnes « égoïstes », soucieuses de s'enrichir toujours plus. Une telle approche masque le fait que l'évasion fiscale est, en réalité, un système global mis en place au cœur même du capitalisme financier.

Les révélations des *Paradise Papers* ont démasqué aussi des pratiques d'évasion fiscale de la part de grandes entreprises comme Dassault Aviation, Janssen Pharmaceutica, Apple et Nike... Ici aussi, il peut y avoir danger de voir dans ces pratiques de quelques très grosses entreprises pointées du doigt des anomalies, des exceptions. Il est vrai que de nombreuses petites et moyennes entreprises ne peuvent pas jouer à l'optimisation fiscale dans les mêmes proportions que les multinationales ! Mais pour ces dernières, la règle est bien de payer le moins d'impôts possibles en utilisant toutes les ressources de l'ingénierie fiscale, et en particulier, le recours aux paradis fiscaux.

Nike et le paradis hollandais

Pour inviter tout un chacun à démonter les mécanismes de l'optimisation fiscale, il est intéressant de partir d'un exemple concret. Le journal *Le Soir* a collaboré à l'enquête des *Paradise Papers*. Dans son édition du 7 novembre, il s'attachait à démonter le fonctionnement, en Belgique, de Nike Inc., une société américaine et l'un des leaders mondiaux des équipements sportifs¹.

Nike a installé à Laakdal, près d'Anvers, son centre de distribution pour l'Europe et l'Afrique. Ce centre, qui occupe plus de 3000 personnes, vient de s'agrandir grâce à un subside de 4,5 millions octroyé par la Région flamande. En fait, le siège de Laakdal ne paie quasi pas d'impôt à l'État belge : sa base imposable est de 9 millions mais le taux d'imposition sur cette somme est très bas (entre 3,5 et 4%) suite à un *ruling*, c'est-à-dire un accord fiscal passé entre Nike et le fisc belge. Le taux « normal » d'imposition aurait été de 33,9%. Comment comprendre que Nike paie si peu d'impôts en Belgique ?

Pour répondre à cette question, il faut entrer dans le montage complexe des filiales de Nike, qui sont installées à Hilversum aux Pays-Bas et donc ressortissantes du droit néerlandais. Il y a d'abord NEON (Nike European Operation Netherlands BV). Cette filiale commercialise baskets et t-shirts de la marque soit directement (vente dans de grandes enseignes comme Décathlon), soit par l'intermédiaire de Nike Retail. C'est une autre filiale qui lui appartient à 100% et qui gère la vente en ligne et le commerce des magasins de la marque. Son bénéfice annuel est d'environ un milliard d'euros. Il faut noter que c'est NEON qui est propriétaire de l'ensemble des produits qui sont distribués à partir de Laakdal.

Mais le centre anversois de commercialisation appartient à une troisième filiale hollandaise : NEH (Nike Europe Holding). Cette dernière pilote le travail de distribution assuré à Laakdal : il s'agit en fait d'un « service commercial » que NEH facture à NEON. Le montant de la facture ? NEON paie en fait les coûts de fonctionnement de Laakdal (221 millions) et y ajoute un bonus de +/- 4%, soit les 9 millions qui seront taxés, en Belgique, à 4%. Le fisc belge touche ainsi quelques 360000 euros.

Le milliard de bénéfices de NEON est-il taxé aux Pays-Bas et à quelle hauteur ? C'est ici que Nike utilise toutes les ressources de l'ingénierie fiscale, largement aidée en cela par la législation néerlandaise. D'abord, les Pays-Bas ont mis au point le concept d'unité fiscale. Plusieurs sociétés choisissent de se regrouper pour être imposées, non chacune de leur côté, mais ensemble. Ce qui permet à des sociétés à gros bénéfices de payer moins d'impôts parce qu'elles sont associées à une société en déficit. Chez Nike, NEON et Nike Retail ont ensemble un bénéfice d'un milliard. Mais ils font partie d'une unité fiscale avec NEH, qui, elle, affiche une perte de 885 millions. La base imposable de l'unité fiscale n'est donc plus que de 115 millions !

Ensuite, les Pays-Bas ont imaginé la création de sociétés C.V. (*Commanditaire vennootschap*) sur lesquelles le fisc ne réclame pas d'impôts. Nike Inc. s'est engouffré dans cette nouvelle opportunité fiscale et a créé une quatrième filiale de type C.V. : Nike Innovative C.V., totalement indépendante de l'unité fiscale dont il vient d'être question. Cette dernière société a pour fonction de recevoir les *royalties* (redevances) que NEH doit payer pour le droit à utiliser la marque (la « virgule ») et les technologies (propriété intellectuelle) : ce qui explique son colossal déficit !

Le fonctionnement des paradis fiscaux

Nike n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres du recours effectué par des grosses sociétés à des paradis fiscaux. Les Pays-Bas jouent ici exactement le rôle de paradis fiscal, en permettant de réduire substantiellement les taxes dues par la multinationale. Et cela, en toute légalité : « Nike se conforme à la réglementation fiscale ! » déclare ainsi un porte-parole. Au-delà du cas de la Hollande, quelles sont les caractéristiques d'un paradis fiscal ? Il s'agit d'abord d'un état qui pratique une fiscalité faible, voire en certains cas, inexistante. De plus, ses lois en matière de fiscalité sont peu transparentes : il est très complexe de s'y retrouver. Ensuite, cet état a défini des lois sévères en matière de protection du secret bancaire. Enfin, il

¹ X. COUNASSE, *Nike : 3 000 emplois en Belgique... et un impôt (quasi) nul*, *Le Soir*, 7 novembre 2017, pp.2-3.

offre la possibilité à des particuliers fortunés et à des multinationales d'installer une résidence ou un siège fictif (la société-écran) pour des raisons fiscales, sans obligation de séjour.

Un paradis fiscal permet donc d'abriter non seulement les bénéficiaires défiscalisés « légalement » par les multinationales (l'argent de l'optimisation fiscale) mais aussi l'argent de la grande fraude fiscale. Celle-ci ne déclare pas une partie ou la totalité des revenus d'un particulier ou d'une société. Dans les *Panama Papers*, 80% des cas étaient de la fraude fiscale avec dissimulation pure et simple d'avoirs². Il ne faut pas oublier non plus que les paradis fiscaux peuvent accueillir en toute impunité « l'argent sale », celui des dictatures et des trafics en tous genres (drogues, êtres humains, organes, espèces protégées, minerais...) plus ou moins liés à des mafias.

Les paradis fiscaux sont devenus essentiels au fonctionnement de la mondialisation économique et financière. En 2013, Arnaud Zacharie (secrétaire général du CNCD-11.11.11) écrivait : « on estime que la moitié des flux financiers internationaux passe par les paradis fiscaux et que le tiers des flux d'investissements des firmes transnationales leur sont destinés »³. Et de poursuivre : « Les montants qui échappent à l'impôt sont stratosphériques : entre 21 et 31 milliards de milliards de dollars, selon Taxe justice Network ».

Les acteurs du système

Quels sont les acteurs de ce système organisé d'évasion fiscale ? À côté des états qui sont des paradis fiscaux et à côté de ceux qui s'en servent pour éluder l'impôt (multinationales, « très riches », dictateurs et autres mafieux), il faut s'attarder quelque peu sur le rôle des banques. Elles sont en effet très étroitement liées au fonctionnement des paradis fiscaux. Elles accueillent dans leurs filiales, et à l'abri du secret, les sommes déposées. De plus, avec cet argent, elles peuvent s'adonner à la spéculation financière et prendre des risques démesurés dans l'opacité la plus totale⁴. Elles bénéficient elles aussi des avantages fiscaux sur les revenus qu'elles y transfèrent. Enfin, et c'est sans doute leur rôle le plus important, elles organisent elles-mêmes l'évasion fiscale et « conseillent » leurs riches clients (avec aussi la complicité de bureaux d'avocats comme Appleby ou autres agences de conseils fiscaux). Ainsi, à titre d'exemple, lors des fuites de l'affaire *Swiss Leaks*, on apprenait que la banque suisse HSBC avait permis à 3000 contribuables belges fortunés de soustraire six milliards d'euros à l'impôt...

Les états démocratiques sont aussi des acteurs déterminants du système des paradis fiscaux. L'exemple de Nike illustre bien comment la Belgique (avec le système de *ruling*⁵ ou accord fiscal qui permettait de ne taxer NEON qu'à 4%) et les Pays-Bas (loi sur « l'unité fiscale », création de sociétés C.V. non imposables...) contribuent à une très faible imposition. Mais, au-delà de cet exemple, c'est toute la politique fiscale de ces pays qui s'est de plus en plus organisée pour permettre, sinon faciliter, l'évasion fiscale à grande échelle. L'exemple de la Belgique est éclairant à cet égard, et ce, à différents niveaux.

D'abord, la Belgique joue le jeu de la concurrence fiscale entre les états européens. En plus de pratiques de *ruling*, communes à d'autres états, la Belgique offre à de riches ressortissants européens, surtout français, une sorte d'asile fiscal, dans la mesure où il n'y a pas de taxations des plus-values, ni boursières, ni commerciales. C'est ainsi que Marc Coucke, il y a quelques années, a vendu sa firme Omega-Pharma sans payer la moindre taxe sur plus du milliard d'euros qu'il a empoché personnellement. La Belgique a mis aussi sur pied le système des intérêts notionnels ou déduction pour capital à risques⁶, façon de faire les yeux doux surtout

² L. LAMBRECHT, *Évasion fiscale : Les réformes sont insuffisantes*, La Libre Belgique, 7 novembre 2017, p.28. Il s'agit d'une interview par Aurore Chardonnet de OXFAM.

³ A. ZACHARIE, *Fermer les paradis fiscaux ? Un défi politique à l'échelle mondiale*, Revue Imagine, mai-juin 2013, p.38.

⁴ *Ibid.*

⁵ Le *ruling* a été particulièrement mis en lumière à l'occasion des révélations autour du *Lux Leaks* : le Luxembourg y recourait d'une manière intensive, jouant ainsi à fond dans la concurrence fiscale entre les états européens.

⁶ Pour une présentation claire et synthétique des intérêts notionnels, lire : E. KERVYN et le groupe de travail ÉthicoPol, *Pour plus de justice fiscale*, Commission Justice et Paix, Bruxelles, 2016. Cette étude est une excellente approche critique de la justice fiscale telle qu'elle est – ou non – mise en œuvre en Belgique. Elle est accessible en ligne : http://www.justicepaix.be/IMG/pdf/2016_cjp_etude_pour_plus_de_justice_fiscale.pdf.

aux multinationales : les pertes fiscales liées à cette législation ont été évaluées à 6,16 milliards en 2011. Ces différentes mesures fiscales dont la liste n'est pas exhaustive, donnent des bases légales à l'ingénierie qui concourt à l'optimisation fiscale. Sans compter que, dans la politique fiscale, très peu de mesures de taxation visent les hauts revenus. Le gouvernement actuel⁷ a ainsi échoué à instaurer la Taxe Diamant qui devait obliger les diamantaires anversoïses à payer un peu d'impôts. Échec aussi de la Taxe Caïman (du nom d'un paradis fiscal) qui devait ramener 460 millions des paradis mais n'en a pas rapatrié 10%. Quels seront les résultats de la taxe sur les comptes-titres qui sera mise sur pied prochainement ?

D'un autre côté, le même gouvernement freine la mise en place d'une fiscalité européenne : par exemple, la Belgique ne soutient pas un projet de taxation des multinationales de l'Internet, ni l'instauration d'une taxe sur les transactions financières (la taxe Tobin).

Par rapport à la fraude fiscale proprement dite, l'État belge manifeste peu d'entrain pour la poursuivre. Ainsi, en dix ans, le nombre de fonctionnaires attachés au SPF Finances a diminué de 25%, il y a donc moins de personnes pour mener les enquêtes. De plus, il n'y a guère, à ce niveau, de coordination entre le fisc, la police et la justice (elles-mêmes manquant cruellement de moyens) et les fonctionnaires du fisc n'ont toujours pas de prérogatives judiciaires. En 2009, le Parlement approuvait à l'unanimité les 108 recommandations proposées par une Commission parlementaire. En fait, l'État belge n'a aucune volonté de lutter véritablement contre la fraude fiscale. L'argument est toujours le même : lutter contre celle-ci reviendrait à faire de la Belgique un désert économique : les entreprises quitteraient la Belgique pour trouver de meilleures conditions fiscales ailleurs ! Il n'y a pas d'autre alternative, aurait dit Margaret Thatcher.

Pas d'autres alternatives, vraiment ?

Dans la mesure où les paradis fiscaux sont au cœur de l'économie mondialisée et financiarisée, il importe d'apporter des réponses à un niveau mondial. Arnaud Zacharie suggère que : « *La solution pour mettre un terme aux paradis fiscaux est techniquement très simple : il suffirait d'instaurer à l'échelle multilatérale un mécanisme d'échange automatique d'informations fiscales. Avec un tel mécanisme, dès qu'un individu ou une société placerait des fonds dans un pays tiers, l'information serait automatiquement communiquée à l'administration fiscale de son pays de résidence, rendant dès lors l'évasion fiscale impossible* »⁸. Ce qui supposerait la suppression généralisée du secret bancaire.

Mais il n'est pas si simple d'obtenir l'accord de tous les états, qui sont nombreux à profiter du système. Il suffit de voir la difficulté des pays européens de se mettre d'accord sur une liste de paradis fiscaux... en veillant soigneusement à ne pas ranger dans cette liste les plus paradisiaques d'entre eux : les Pays-Bas, l'Irlande, le Luxembourg et Malte ! Dès lors, suggère encore Arnaud Zacharie, « *une solution efficace serait d'imposer aux firmes transnationales de publier, pays par pays, leurs activités, chiffres d'affaires, profits et impôts, afin de faire la lumière sur ces pratiques et de les traiter en conséquence* ». Solution vers laquelle semble s'orienter l'OCDE et l'Europe⁹.

Une autre piste d'action est celle de l'information des citoyens sur les mécanismes de l'évasion fiscale et sur le rôle qu'y jouent les gouvernements. Information qui vient, au compte-gouttes, des journalistes d'investigation, en relais avec les « lanceurs d'alerte ». Mais cette information gagne sans doute aussi à être relayée par les acteurs de l'Éducation permanente, notamment pour permettre aux citoyens de mieux comprendre les mécanismes économiques, financiers et fiscaux à l'œuvre ainsi que les enjeux de l'évasion fiscale en termes de détricotage de la sécurité sociale, des services publics, et aussi de la démocratie. Sans compter qu'elle contribue à appauvrir encore plus radicalement les pays en voie de développement.

Joseph DEWEZ,
Collaborateur au Cefoc

⁷ F.VAN KEIRSBILCK, *Caramba, encore raté !*, dans *Le droit de l'employé*, CNE, octobre 2017, p.16.

⁸ A. ZACHARIE, *op.cit.*, p.38.

⁹ E. KERVIN, *op.cit.*, p.49.

Pour aller plus loin

Élise KERVYN et le groupe de travail ÉthicoPol, *Pour plus de justice fiscale*, Commission Justice et Paix, Bruxelles, 2016. Document disponible en ligne :

www.justicepaix.be/IMG/pdf/2016_cjp_etude_pour_plus_de_justice_fiscale.pdf.

Arnaud ZACHARIE, *Fermer les paradis fiscaux ? Un défi politique à l'échelle mondiale*, Revue Imagine, mai-juin 2013.